

# Les aspects sociaux des restructurations



## RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE



### Maître Michel MORAND

Président du cabinet  
BARTHELEMY Avocats  
Professeur Associé à la Faculté  
de Droit de Clermont-Ferrand

Spécialiste en droit du travail, de la sécurité sociale  
et de la protection sociale

Président du Conseil Scientifique Barthélémy Avocats  
Membre du Conseil Scientifique de la Semaine Juridique -  
Edition Entreprise

Ancien directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ)  
Ancien directeur du Master de droit du travail - Faculté de  
Droit de Clermont-Ferrand

## INFORMATIONS PRATIQUES

### PARTICIPANTS

Administrateurs  
Directeurs généraux d'associations, directeurs d'établissements  
DRH et RRH  
Groupe de 6 à 20 personnes  
Prérequis : aucun

### DATES DES SESSIONS

■ Durée : 1 jour ■ Horaires : 9h30 -17h00  
■ Mardi 22 janvier 2019

### LIEUX DES SESSIONS

■ Créteil (locaux FACE PEP)

### TARIF

Coût pédagogique pris en charge par la FGPEP  
dans le cadre du partenariat national

## LES +

Une possibilité de professionnaliser encore les acteurs PEP.  
Une formation qui permet de bien préparer et sécuriser les projets  
de mutualisation appréciée en 2018 et renouvelée en 2019.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

### Les participants seront en capacité de :

- Maîtriser les aspects juridiques et sociaux qui encadrent les projets de restructuration.
- Sécuriser son projet par le respect de l'ensemble des obligations.
- Anticiper l'ensemble des conséquences au plan de la gestion RH.

## PROGRAMME

### Les différentes formes de restructuration

#### ○ Les consultations préalables à la restructuration

- Instances concernées.
- Consultations préalables et calendrier.
- Documents de consultation.
- Délais.
- Experts.
- Formulation des avis.

#### ○ Les négociations préalables aux restructurations

- L'accord de transition (thèmes, partenaires, conditions de validité, durée...).
- L'accord anticipé de substitution (thèmes, partenaires, conditions de validité, durée...).
- L'accord de substitution (thèmes, partenaires, conditions de validité, durée...).

#### ○ Les conséquences sur les relations individuelles et collectives

- Sort des contrats de travail.
- Sort des accords collectifs.
- Sort des usages et décisions unilatérales.
- Sort des IRP.

#### ○ Méthodes et outils pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques.
- Questions et avis sur les situations des participants.

#### ○ Évaluation

- En complément du bilan oral réalisé par le formateur en cours de formation, un questionnaire de satisfaction sera remis aux participants en fin de formation.
- Dans les 6 mois suivants, un questionnaire à froid sera envoyé au commanditaire et aux stagiaires pour évaluer l'impact de la formation sur les pratiques professionnelles.